

Credit Risk Charter

Introduction

- La *Credit Risk Charter* décrit les principes de base et l'organisation de l'octroi de crédit et s'inscrit dans la stratégie commerciale et financière de la Banque.
- Elle définit une politique de crédit qui :
 - ✓ répond aux besoins des clients d'une manière rentable
 - ✓ alloue de manière optimale les fonds propres de la banque
 - ✓ réalise un équilibre entre, d'une part les normes de rentabilité et de qualité de la banque, et d'autre part les normes de service à l'égard de la clientèle
 - ✓ offre un cadre de référence aux collaborateurs impliqués dans le processus de crédit

Crédit et besoin du client

- La Banque souhaite offrir à sa clientèle une valeur ajoutée en contribuant à la réussite de leur projet par l'octroi du crédit.
- Lors de l'octroi du crédit par la banque, il doit y avoir un équilibre entre d'une part la réponse la plus précise possible aux besoins du client et d'autre part les économies d'échelles visées par le processus de crédit bancaire, qui peuvent seulement être réalisées moyennant un certain degré de standardisation.
- Les directions commerciales surveillent continuellement les besoins des clients en vue d'adapter l'offre tandis que la direction Risk effectue de manière permanente un monitoring des risques individuels et de portefeuille (*parmi lesquels les risques sectoriels*).

Octroi de crédit et revenus

- Via sa politique de crédit, la Banque souhaite constituer un portefeuille de crédit qui génère une marge positive optimale et qui est en outre suffisamment flexible pour répondre aux changements potentiels de l'environnement bancaire.
- Trois facteurs importants de la tarification des crédits: le risque, le rendement et les coûts du portefeuille crédit.
- L'aspect revenus de l'octroi de crédit constitue le fondement de la politique de tarification et de gestion des risques du portefeuille crédit.

Valeurs dans la politique crédit

- Le mot crédit est dérivé du mot Latin «*credere*», qui signifie «*croire*». La base pour l'attribution de crédit est faire confiance, en d'autres termes croire dans le projet du client et donc que le crédit sera remboursé.
- La décision de crédit dépend en grande partie de l'évaluation du risque combinée au rendement de la transaction de crédit/relation client. L'octroi de crédit doit cependant toujours clairement apporter une valeur ajoutée au client et ne peut pas le mettre à terme en difficulté.
- Respect des valeurs notamment sociétales (non discrimination, devoir de discrétion, durabilité, compliance fiscal/réglementaire, indépendance (conflit d'intérêt))
- «*know your customer*» et «*understand the transaction*» sont des éléments essentiels du processus d'octroi de crédit. En d'autres termes, pas de transparence et d'information complète, pas de crédit !

Gestion du risque

- Le «*Risk Appetite Framework (RAF)*» est l'expression au niveau le plus élevé des risques que la Banque est prête à prendre.
- Les risques liés au portefeuille crédit doivent être quantifiés d'une manière adéquate afin d'aligner la qualité de ce portefeuille aux objectifs stratégiques de la banque en matière de rentabilité et de fonds propres.

Acceptation de crédit

- La solvabilité intrinsèque d'une contrepartie est, indépendamment du secteur dans lequel elle est active, déterminante pour l'acceptation de crédit.
- Lors de l'octroi de crédit, la combinaison risque-rendement doit être équilibrée (la relation crédit n'est toutefois qu'une partie de la relation globale client).
- Un engagement personnel suffisamment important de la part de l'emprunteur lui-même est important (principe de risque partagé).
- L'évaluation du risque crédit se base sur un système de classification des risques («*credit risk rating*») permettant de prédire la probabilité de défaut.

Acceptation de crédit

- L'octroi d'un rating se fait de manière indépendante, en utilisant des instruments et procédures qui sont compliant avec le cadre réglementaire interne et externe.
- Les rating calculés donnent une indication concernant la solvabilité structurelle à long terme de la contrepartie («*forward looking*»), quelle que soit la phase du cycle économique («*through the cycle*») dans laquelle elle se trouve.
- Le rating crédit est en principe réévalué périodiquement.
- La Banque n'accorde pas de crédits aux contreparties ou structures dont la qualité ne peut pas (*ou plus*) être établie, ou dont la capacité financière ne compense pas (*ou plus*) la volatilité potentielle de l'activité.

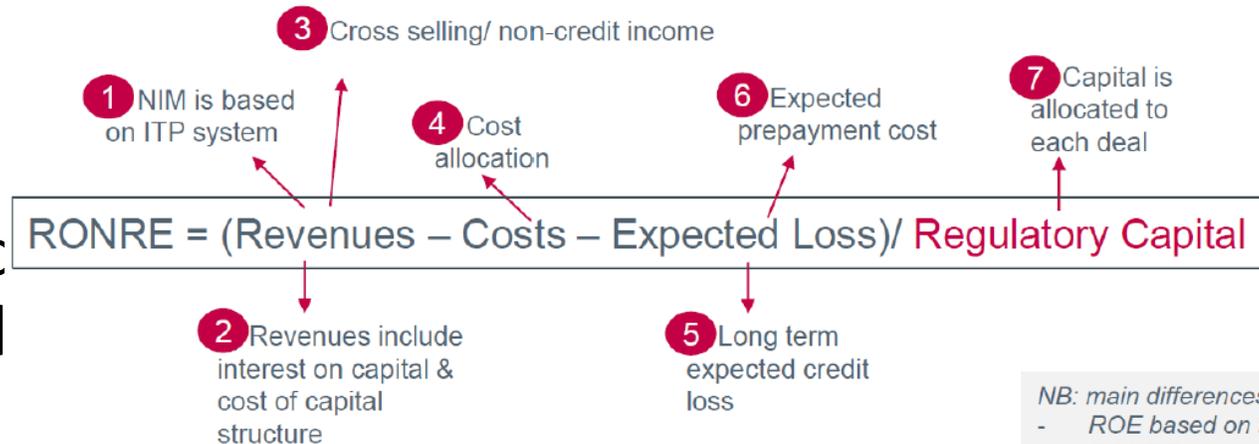
Politique de garanties

- Une garantie est un droit qui est accordé dans le cadre d'un crédit afin de limiter le risque crédit et la perte crédit potentielle (aucun crédit n'est toutefois octroyer exclusivement sur les garanties proposées).
- Distinction entre les garanties réelles (concernent les biens avec une valeur intrinsèque) et les garanties personnelles (impliquent un droit de réclamer une somme à une ou plusieurs personnes) et les garanties morales (aucune vraie garantie juridique).
- La valeur d'une garantie pour la banque dépend de la valeur attendue lors de la réalisation et peut donc être inférieure à la valeur nominale de celle-ci.

Pricing

- «*Risk Adjusted Return on Capital*» (RAROC) ou «*Return On Normative Regulatory Equity*» (RONRE) sont des instruments de pilotage de la tarification des crédits et de choix des combinaisons risque-rendement.

- Ratio exp de crédit tenant c potentiell



NB: main differences ROE-RONRE:
- ROE based on total capital,
RONRE on allocated capital
- ROE based on CoR, RONRE on EL

transaction
:c le client)
les pertes

Limites

- La limite absolue de l'activité de crédit est établie par le cadre réglementaire pour la gestion des fonds propres.
- Les «*counterpart limits*» permettent de gérer/délimiter les concentrations et le degré de risque :
 - secteurs économiques, groupes économiques,
 - classe de risque, durée (risque de liquidité),
 - diversification géographique (en fonction des besoins réels des métiers commerciaux et des besoins de «funding» de la banque).

Rôle de Credit Risk Management

La mission de Credit Risk Management est de gérer, dans une position de «second line of defence», le risque de crédit. Cette mission recouvre 6 activités clés:

I. Mettre en place un cadre de fonctionnement

(politique de crédit globale, Politiques & Guidelines spécifiques, outils (e.a. ratings, raroc, règles de délégation, certification des participants au processus décisionnel crédit, organisation des comités de crédit et de risque)

II. Assurer le monitoring et le contrôle

III. Produire des reportings opportuns et précis (internes/externes)

IV. Assurer la gestion du cycle «Forbearance-Watchlist-Default-Impairment»

V. Formuler des recommandations (définir et/ou adapter la stratégie)

VI. Analyser en permanence l'environnement (portefeuilles, tendances de marchés, etc.)

Credit Risk Framework

